

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 78

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

OBJET

Plan Mobilité : Convention de financement d'études et travaux pour l'aménagement de voies réservées aux transports en commun sur les autoroutes A7, A51 et A516

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Urbanisme et Grands Projets
10214**

PRESENTATION

L'aménagement de voies bus sur autoroutes est l'une des pistes privilégiées en matière d'amélioration de la performance des transports publics interurbains. Deux premières expériences ont ainsi été réalisées par les services de l'Etat sur le territoire des Bouches-du-Rhône :

- couloir bus de 2 km sur l'A7 à Marseille entre les sorties Plombières et Saint-Charles. Mise en service en décembre 2013, le coût de cette opération s'élevait à 1,2 M€ TTC et la part du Département à 0,6 M€.

- couloir bus sur l'A51 à Plan-de-Campagne (1ère phase), mis en service en mai 2015. Cette opération fut réalisée par l'Etat sur fonds propres.

Les évaluations de ces opérations conduites par les services de l'Etat ont montré que ces aménagements n'occasionnaient ni problème de sécurité, ni perte de temps pour les usagers des autres modes (voitures, deux roues, poids lourds). En revanche, les gains en termes de régularité des temps de parcours pour les transports en commun sont notables notamment au regard des investissements réalisés. Le temps de parcours maximal en cas de forte congestion est passé de 10 mn à environ 2 mn, ce qui constitue un enjeu important pour l'attractivité des transports collectifs.

Depuis, la volonté de développer ce type d'aménagements a été confirmée par l'agenda de la mobilité métropolitaine et la convention spécifique d'application du CPER 2015-2020. Cette dernière prévoit un programme de réalisation à hauteur de 30 M€, avec la clé de financement suivante : Etat 25%, Département 25%, Région 25% et Métropole 25%.

Deux premières opérations ont, dans ce cadre, été depuis approuvées par votre délibération n°69 du 21 octobre 2016.

- couloir bus de 1,7 km sur l'A51 à Plan-de-Campagne (2ème phase). Mis en service début 2017, le coût de cette opération s'élevait à 0,82 M€ TTC et la part du Département à 0,205 M€.

- couloir bus de 1,3 km sur l'A51 à Plan-de-Campagne (3ème phase). Mis en service prévue en 2018, le coût de cette opération s'élève à 2,1 M€ TTC et la part du Département à 0,525 M€.

Les partenaires du CPER sont sollicités par l'Etat en vue du cofinancement de trois nouvelles opérations qui s'inscrivent dans cette programmation.

PRESENTATION DES AMENAGEMENTS

- Aménagement de voies réservées aux transports en commun sur l'A51 et l'A516 à Aix-en-Provence : l'opération consiste en l'aménagement de l'espace de la bande d'arrêt d'urgence en voie réservée aux bus sur le divergent A51-A516 dans le sens Marseille – Aix.

Sur l'A51, le couloir bus représente un linéaire d'environ 1,5 km entre l'échangeur n°5 et le divergent A51 – A516. Sur l'A516, 730 m de couloir bus seront aménagés entre le divergent et l'ouvrage en passage supérieur de l'A8.

- Etude d'opportunité d'itinéraire pour voies réservées aux transports en commun sur l'autoroute A7 entre Rognac –Vitrolles et Marseille : cette étude vise à identifier les possibilités d'aménagements de voies réservées aux transports collectifs sur autoroute dans le corridor de Rognac-Vitrolles à Marseille. Ces voies réservées pourraient être ouvertes aux seuls véhicules de transport collectif ou partagées avec d'autres usagers (covoiturage par exemple).

- Etude d'avant-projet de voies réservées aux transports en commun sur la terminaison de l'autoroute A7 desservant Marseille : cette étude vise à préciser les caractéristiques des aménagements à retenir pour la mise en place de voies dédiées aux transports collectifs sur la section terminale et dans les deux sens de l'autoroute A7 à Marseille.

FINANCEMENT DES OPERATIONS

Au total, le montant total des études et des travaux est estimé à 3 M € TTC se répartissant comme suit :

- Aménagement sur A51 : 2 700 000 €, avec une subvention du Département à hauteur de 675 000 €.

- Etude d'opportunité d'itinéraire pour voies réservées aux transports en commun sur l'autoroute A7 entre Rognac-Vitrolles et Marseille : 150 000 € avec une subvention du Département à hauteur de 37 500 €.

- Etude d'avant-projet de voies réservées aux transports en commun sur la terminaison de l'autoroute A7 desservant Marseille : 150 000 € avec une subvention du Département à hauteur de 37 500 €.

Les participations du Département à hauteur de 25% pour ces trois opérations sont conformes à la clé de financement envisagée dans le cadre de la convention spécifique d'application du CPER 2015-2020.

Les projets de conventions correspondants sont annexés au présent rapport.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Aménagement du Territoire hors Marseille et à la Mobilité, je vous serais obligée de bien vouloir :

- m'autoriser à signer les conventions de cofinancement relatives à l'aménagement de voies réservées aux bus et aux cars sur l'espace de la bande d'arrêt d'urgence sur l'A51 et l'A516 à Aix-en-Provence, à l'étude d'opportunité d'itinéraire pour voies réservées aux transports en commun sur l'autoroute A7 entre Rognac-Vitrolles et Marseille et à l'étude d'avant-projet de voies réservées aux transports en commun sur la terminaison de l'autoroute A7 desservant Marseille, dont les projets sont annexés au présent rapport,

- approuver le montant des affectations comme indiqué dans l'annexe 2 du rapport.

La dépense correspondante, soit 750 000 euros, sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL